

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

### **1. APPLICATION**

1.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées à la société

**BOISELITE sprl (TVA : BE 0827 506 307)**, établie au 7/11 rue des Fouleries B-4800 Verviers, ci-après dénommée **BOISELITE sprl**.

1.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que **BOISELITE sprl** n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

1.3. **BOISELITE sprl** pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Cependant, les conditions communiquées au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client est censé en avoir pris conscience, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

### **2. OFFRE ET COMMANDE**

2.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de **BOISELITE sprl**, le délai de validité de nos offres est d'un mois.

2.2. Toute commande qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de **BOISELITE sprl**, ne liera la société **BOISELITE sprl** que si une acceptation écrite (convention libellée et signée) a été envoyée par **BOISELITE sprl**.

2.3. Nos agents ou représentants ne disposent pas d'un pouvoir d'engagement. Les ventes qu'ils négocient n'acquiescent donc un caractère ferme qu'après l'envoi par **BOISELITE sprl** d'une acceptation écrite de la commande. Tout reproche à une prestation doit être formulé lors de l'état des lieux en fin de réalisation de la commande. A défaut, le client ne pourra plus contester ce travail.

### **3. PRIX**

3.1. Les prix de **BOISELITE sprl** sont libellés en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

3.2. Les prix de **BOISELITE sprl** ne visent que la fourniture et les prestations de services décrites dans l'offre de services à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si ceux-ci sont commandés par le client, ils lui seront facturés en plus du prix prévu dans l'offre de services.

### **4. PAIEMENT**

4.1. Les factures sont payables au comptant, avec acompte de 30% exigible, lors la confirmation de la commande, dans la devise de facturation, au siège social **BOISELITE sprl Banque: BNP PARIBAS FORTIS - IBAN: BE86 0016 2867 3850 - BIC: GEBABEBB**. Les frais de rappel sont à charge du client. Un acompte intermédiaire équivalent à 50% du montant de la totalité de la commande sera exigible avant tout placement. Le solde de 20% sera exigible à la fin du placement.

4.2. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social de **BOISELITE sprl**, huit jours calendrier après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

4.3. Toute facture impayée dans un délai de deux mois produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de 12% l'an, outre une clause pénale égale à 15% du montant dû, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts s'il y a lieu.

4.4 Au niveau TVA, en cas d'assujettissement à un taux de 6%, fournir à **BOISELITE sprl** une attestation.

Si cocontractant, le client doit apporter à **BOISELITE sprl** la preuve par l'envoi d'une attestation. Toutefois, celui-ci reste responsable et redevable de la TVA qui ne serait pas justement perçue.

### **5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout document, tout fascicule utilisé, toute méthodologie appliquée restent la propriété de **BOISELITE sprl**.

### **6. GARANTIES & LIMITATION DES RESPONSABILITÉS**

6.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de **BOISELITE sprl**, le délai des garanties est défini dans l'offre de services.

6.2. **BOISELITE sprl** décline toute responsabilité en cas d'interruption de service indépendant de sa volonté.

6.3. Lorsque la prestation de services est terminée, **BOISELITE sprl** n'assume plus aucune responsabilité sur les suites de son intervention, telle que définie dans l'offre de services.

6.4. En tout état de cause, la responsabilité de **BOISELITE sprl** est limitée au montant du contrat.

### **7. CONFIDENTIALITÉ**

**BOISELITE sprl** assure ses missions en toute confidentialité et respect de la vie privée de chaque personne. Ne seront transmis au commanditaire que les éléments généraux des missions et/ou ceux approuvées par les personnes elles-mêmes.

### **8. COMPÉTENCE**

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de **BOISELITE sprl** avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Liège.

### **9. DROIT APPLICABLE**

Les relations contractuelles de **BOISELITE sprl** avec le client sont régies par le droit belge.

### **10. NULLITE – DIVISIBILITE**

Si une clause comprise dans les présentes conditions, ou son application à une personne ou entité juridique ou situation, s'avère invalide, le reste des conditions, ou l'application de la clause à d'autres personnes ou entités juridiques ou situations, ne sera pas affecté.